



Créée par arrêté du 27 janvier 2017, la DCRFPN, direction centrale du recrutement et de la formation de la Police nationale, est placée sous l'autorité de Philippe LUTZ, directeur des services actifs et son adjointe Patrick HAMON inspecteur général.

SES MISSIONS ET SON ORGANISATION

La DCRFPN a la charge du recrutement des personnels actifs, techniques et scientifiques, établit le programme annuel de formation et met en œuvre les formations initiales et continues destinés aux agents de la Police nationale.

Elle s'articule autour d'un état-major et de 4 sous-directions :

- la sous-direction du développement des compétences (SDDC) ;
- la sous-direction du recrutement et des dispositifs promotionnels (SDRDP) ;
- la sous-direction des ressources et des moyens (SDRM) ;
- la sous-direction des méthodes et de l'appui (SDMA).

5 centres nationaux forment à des spécialités :

- le centre national de formation aux techniques de transmission - CNFTT ;
- le centre national de formation des unités cynotechniques - CNFUC ;
- le centre national des techniques d'intervention et de secourisme - CNTIS ;
- le centre national de tir de la Police nationale - CNT ;
- le centre national de formation motocycliste de la Police nationale - CNFMPN.

Y sont rattachées, 7 directions zonales et 3 territoriales, dont la mission est de coordonner l'action des différentes structures de formation situées dans leur ressort.

SES VALEURS

Les agents de toute la direction, amenés à voter pour choisir 4 valeurs parmi une dizaine, ont désigné celles qui devront se traduire au travers des comportements, des actions concrètes menées en interne et à l'extérieur des structures de formation

Elles sont les piliers de la nouvelle direction :

- **Professionalisme**
(légitimité, crédibilité, adaptabilité) ;
- **Exigence**
(recherche de l'excellence tant au niveau de la formation que du recrutement) ;
- **Transmission**
(partage, altruisme, les valeurs et la culture de la Police nationale) ;
- **Innovation**
(faire preuve de créativité, d'anticipation).